
Erratum

Décision 6472, 25 juillet 1996

Loi sur la mise en marché des produits agricoles,
alimentaires et de la pêche
(L.R.Q., c. M-35.1)

Producteurs de lait

— Quotas

— Modifications

Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des
producteurs de lait

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, volume 128, n^o 31, 31 juillet 1996, pages 4649 à 4656.

À la page 4650, à la définition de «unité de production» introduite par l'article 1 du règlement de modification, il faut lire «laitière» au lieu de «latière».

À la page 4651, à la cinquième ligne de l'article 13.4.2 introduit par l'article 17 du règlement de modification, il faut lire «le cas échéant» au lieu de «les cas échéant».

À la page 4653, à la dernière ligne de l'article 30 introduit par l'article 38 du règlement de modification, il faut lire «nécessaire» au lieu de «néessaire».

À la page 4654, à la dernière ligne ajoutée à l'article 32 par l'article 39 du règlement de modification, il faut lire «utilisée» au lieu de «utilisé».

26576

